Nations Unies E/CN.18/2002/3

Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2002
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Seconde session
4-15 mars 2002
Point 3 b) iv) de l'ordre du jour provisoire*
Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et du Plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts : progrès réalisés dans la mise en oeuvre

Remise en état et restauration des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La population concernée par la dégradation des terres et la désertification est estimée à 2,6 milliards de personnes, réparties dans plus de 100 pays. Parmi les éléments qui contribuent à cette situation figurent les variations climatiques et les pratiques non viables d'exploitation des terres.

La collaboration et les financements internationaux en vue de la remise en état et de la restauration des terres dégradées et du développement des forêts sont en progression. Toutefois, les capacités des pays en développement concernant la formulation et la mise en oeuvre de plans adaptés pour traiter ces problèmes sont encore limitées et ces pays rencontrent des difficultés à accéder aux réseaux et aux technologies de l'information.

Le manque de données fiables sur les forêts plantées et les forêts tropicales secondaires constitue un handicap important qui restreint la possibilité de détecter les tendances avec précision et de concevoir des scénarios futurs concernant ces ressources.

* E/CN.18/2002/1.

01-72230 (F) 040302 040302

De nombreux instruments permettant une gestion durable des forêts naturelles et plantées existent; c'est le cas des codes d'exploitation forestière, des critères et indicateurs, des orientations pour la planification opérationnelle et la gestion, des systèmes de certification volontaire, des évaluations des impacts social et environnemental et des orientations pour une programmation participative. Toutefois, leur utilisation n'est pas suffisamment répandue, en particulier dans les pays en développement et les économies en transition. On estime que les forêts tropicales secondaires représentent 32 % du couvert forestier mondial et que leur potentiel devrait fortement augmenter à l'avenir, que ce soit du point de vue de la superficie et de l'importance économique, ou en tant que source de produits forestiers (ligneux ou non) et éléments de protection.

La part des forêts plantées dans l'offre mondiale de bois rond est estimée à 35 % et elle devrait passer à 46 % d'ici à 2040. L'importance des forêts plantées dans la production de bois augmentera probablement dans toutes les régions, venant aussi compléter pour une part importante l'offre de matière première provenant des forêts naturelles.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–2	4
II.	Généralités	3–7	4
III.	Application des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts et du Plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts	8	5
	A. Progrès réalisés dans la mise en oeuvre	9–52	5
	1. Situation des terres dégradées dans les régions arides, semi-arides et subhumides	9–10	5
	2. Cadre de planification et d'action en faveur de la remise en état et de la restauration des terres dégradées en zones arides et semi-arides	11–14	6
	3. Évolution de la situation concernant la régénération des terres dégradées	15–19	7
	4. Évolution de la situation concernant la régénération des forêts tropicales secondaires	20–24	8
	5. Politiques de nature à influer sur le développement des forêts plantées	25–30	10
	6. Viabilité des forêts de plantation	31–35	11
	7. Rôle des forêts de plantation dans une gestion durable des forêts qui soit respectueuse des forêts naturelles	36–43	12
	8. Viabilité de l'offre de bois	44–48	14
	9. Renforcement des institutions	49	15
	10. Collaboration internationale	50–52	16
	B. Moyens de mise en oeuvre	53–56	17
	1. Financement	53–54	17
	2. Transfert de technologies respectueuses de l'environnement	55	18
	3. Renforcement des capacités	56	19
IV.	Conclusions	57–62	19
V.	Points proposés à l'examen du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa deuxième session	63	20

I. Introduction

1. Dans son programme pluriannuel (E/CN.18/UNFF/2001/Part II), le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé d'étudier à sa seconde session les progrès intervenus dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts concernant, entre autres, la remise en état et la restauration des terres dégradées et la promotion des forêts naturelles et plantées. Ainsi, le présent rapport traite-t-il des aspects de la remise en état et de la restauration des terres dégradées sous l'angle de la production et, en particulier, de la restauration des forêts naturelles et plantées.

2. Ce rapport a été préparé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en consultation étroite avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et en collaboration avec d'autres organisations membres du Partenariat sur les forêts

II. Généralités

3. Les propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts concernant la remise en état et la restauration des terres dégradées et la promotion des forêts naturelles et plantées figurent aux paragraphes 28 a) et b), 46 g) et 58 b) ii) et iii) du rapport final du Groupe intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/1997/12), et aux paragraphes 64 g), 122 a) et 129 b), c) d) et g), du rapport final du Forum intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/2000/14).

4. En résumé, le Groupe intergouvernemental sur les forêts a appelé les pays à : déterminer les tendances de leur offre et de leur demande de bois et promouvoir la rentabilité de cette offre et les moyens de satisfaire la demande, en insistant sur l'investissement dans une gestion durable des forêts et le renforcement des institutions; et accroître le rôle des plantations forestières en tant que complément des forêts naturelles et élément important d'une gestion durable des forêts.

5. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a également invité le Comité de la science et de la technologie (CST) de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays grandement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, à apporter son appui aux recherches sur : les espèces végétales qui pourraient aider à la remise en état des terres arides, semi-arides et subhumides; les méthodes de remise en état de la végétation existante; les techniques de gestion de l'eau; le potentiel concernant les arbres à vocations multiples; et l'offre de produits forestiers ligneux et non ligneux.

6. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a encouragé pour sa part les pays à favoriser les mesures visant à satisfaire la demande croissante de services forestiers et de produits ligneux et non ligneux, y compris en recourant à la plantation de forêts et d'arbres en dehors des forêts, et à travailler à une définition des forêts plantées qui soit internationalement acceptable.

7. Il a demandé aux organisations internationales et aux pays donateurs de renforcer leur soutien et leur collaboration aux programmes internationaux, y compris par un apport de ressources financières et un transfert de technologie respectueuse de l'environnement, ainsi que grâce à des conventions concernant les écosystèmes fragiles.

III. Application des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts et du Plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts

8. La présente section est consacrée à un tour d'horizon des principales activités en cours concernant les divers aspects de la remise en état et de la restauration des terres dégradées et la promotion des forêts naturelles et plantées. Il convient de noter qu'il n'a pas été possible de procéder à une analyse en profondeur du fait qu'un nombre limité seulement de rapport par pays était disponible et que seuls quelques-uns d'entre eux traitaient de ces questions. C'est pourquoi le présent rapport s'est inspiré principalement de la publication de la FAO intitulée *Global Forest Resources Assessment 2000*[1] et d'un certain nombre d'études de cas par pays et de documents thématiques. Parmi les autres sources utilisées figurent les conférences et réunions consultatives de groupes d'experts qui se sont tenues ces deux dernières années.

A. Progrès réalisés dans la mise en oeuvre

1. Situation des terres dégradées dans les régions arides, semi-arides et subhumides

9. La dégradation des terres est reconnue comme un problème mondial qui, lorsqu'il se produit dans les zones arides, semi-arides ou subhumides (qualifiées de « terres arides ») aboutit à la désertification. Selon le rapport de la FAO mentionné précédemment, on estime que 2,6 milliards de personnes réparties dans plus de 100 pays sont touchés par la dégradation et la désertification de ces « terres arides », qui représentent 5 milliards 251 millions d'hectares, soit 40 % de la surface de la terre, la part de l'Afrique et de la région Asie-Pacifique (avec respectivement 1 milliard 952 millions et 2 milliards 233 millions d'hectares) étant de 80 %, les 20 % se trouvant répartis en Europe (207 millions d'hectares), Amérique du Nord et Central (542 millions d'hectares) et en Amérique du Sud (317 millions d'hectares). Au fil du temps, les habitants des terres arides ont mis au point des systèmes complexes pour minimiser les risques engendrés par des conditions climatiques extrêmes, en développant notamment un couvert végétal, afin de protéger les sols et les ressources en eau, de maintenir la diversité biologique, de favoriser la productivité et la rentabilité agricoles et d'atténuer les effets des processus de désertification et de dégradation des ressources dans les zones arides et semi-arides. Le couvert végétal est également une source d'agrément et de loisirs et il permet de maintenir, voire d'améliorer les moyens de subsistance. Toutefois, dans ces régions, divers facteurs contribuent à la dégradation des ressources, parmi lesquels les variations climatiques, les modes d'exploitation et les pratiques agricoles inadaptées qui découlent de l'accroissement de la densité de population.

10. On rapporte que, dans les zones de terres arides, 73 % des pâturages sont en cours de dégradation, tout comme 47 % des terres consacrées à la culture pluviale et

un pourcentage important pour celles consacrées aux cultures irriguées. La déforestation et la surexploitation des forêts et des espaces boisés constituent l'une des causes les plus importantes de la dégradation des terres. Les programmes visant à s'attaquer à ce problème mettent notamment l'accent sur l'amélioration de la gestion de la protection des forêts et terres boisées, le développement du couvert végétal en dehors des forêts et l'amélioration des pâturages. La lutte contre la dégradation des terres et la désertification est une question politique, sociale et technologique et les principaux aspects de cette lutte relèvent d'un ou plusieurs de ces domaines.

2. Cadre de planification et d'action en faveur de la remise en état et de la restauration des terres dégradées en zones arides et semi-arides

11. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a invité le Comité de la science et de la technologie de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à apporter son soutien à la recherche dans un certain nombre de domaines. Toutefois, il a décidé, dans un premier temps, de concentrer son attention sur les questions relatives à : la connaissance du phénomène de désertification; le renforcement des capacités des parties à préparer des rapports nationaux; l'examen des repères et indicateurs; l'étude et l'évaluation des réseaux, institutions, agences et organes existants; et l'évaluation des connaissances traditionnelles et l'étude de systèmes d'alerte rapide.

12. Comme le recommande la Convention des Nations Unies dans ce domaine, plus de 40 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Europe ont mis en place des programmes d'action nationaux pour lutter contre la désertification, dont un grand nombre bénéficient du soutien d'organismes des Nations Unies et de processus multilatéraux et bilatéraux.

13. En Afrique, quatre programmes sous-régionaux ont été mis en place et cette idée a fait son chemin dans les domaines suivants : gestion intégrée des rivières, lacs et bassins hydrogéologiques internationaux; promotion de l'agroforesterie et de la conservation des sols; amélioration des pâturages et développement des cultures fourragères; développement des sources d'énergies renouvelables et des technologies; et encouragement de systèmes d'exploitation agricole durable. Ainsi ont été conçus un programme régional en Asie (encadré 1) et un programme sous-régional en Asie occidentale. Le programme national d'action de la Chine constitue un exemple d'initiatives prises au niveau des pays (encadré 2).

14. La Réunion internationale d'experts sur les besoins spéciaux des pays en développement à faible couvert forestier et possédant des forêts à caractéristiques uniques, qui s'est tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, en octobre 1999, a permis d'établir les fondements techniques du Processus de Téhéran dont l'objectif est d'apporter un appui aux pays à faible couvert forestier (voir E/CN.18/2002/6). Des initiatives visant à traduire le Processus de Téhéran en stratégies, plans d'action et propositions de développement réalisables dans le cadre de programmes forestiers nationaux sont en cours dans un certain nombre de pays à faible couvert forestier des régions du Proche-Orient et de l'Afrique.

Encadré 1
Programme d'action régional en Asie

Les résolutions adoptées au cours de la première Conférence mondiale sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tenue à New Delhi en août 1996, ont ouvert la voie à l'établissement du Programme d'action régional pour l'Asie. Suite à cette conférence, deux autres réunions ont eu lieu en vue de susciter un engagement politique en faveur de la collaboration régionale et sous-régionale : la Conférence ministérielle sur la coopération en vue de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en Asie, tenue à Beijing en 1997, et la Réunion du Groupe international d'experts sur l'élaboration du Programme d'action régional (PAR) visant à lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse en Asie, qui a eu lieu à Bangkok en 1998. Ces réunions ont également ouvert la voie à l'élaboration de programmes d'action nationaux (PAN) et abouti à la mise en place de réseaux thématiques (RT) appelés à fournir un appui structurel aux PAR et PAN qui constituent les mécanismes de lutte contre la désertification dans la région.

Encadré 2
Programme d'action national chinois

En Chine, 60 % de la population vit dans de vastes régions frappées par la désertification. Ces régions qui se répartissent principalement en zones arides, semi-arides et subhumides, englobent 13 provinces et régions autonomes du nord-est, du nord et du nord-ouest de la Chine, ainsi que du nord du Tibet. La Chine est consciente du caractère fondamental de la lutte contre la désertification du point de vue de l'environnement et du développement économique durable.

Le projet du PNUD intitulé « Capacy-building for the implementation of the UNCCD » vise à renforcer la capacité de la Chine à mettre en oeuvre la Convention sur la lutte contre la désertification. Étant donné que la dégradation des terres dans les zones arides ou, en d'autres termes, la désertification a des causes multiples et complexes et que la surexploitation des ressources naturelles est au centre du problème, le projet met l'accent sur l'amélioration des compétences du personnel de gestion, de recherche et d'appui grâce à la formation et une dotation en ressources appropriée.

3. Évolution de la situation concernant la régénération des terres dégradées

15. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la désertification mettent actuellement sur pied, avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial, de la FAO et du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la désertification, un projet tendant à réunir les informations normalisées de base et à mettre au point les outils méthodologiques nécessaires pour évaluer la dégradation des terres. Un atelier tenu à Rome en décembre 2000 a estimé que ce projet devrait

considérer la question de la dégradation des terres comme une question intersectorielle et a vivement recommandé que l'on en perfectionne la mise au point. L'exécution du projet, dont le financement est assuré, a été confiée à la FAO.

16. Le Fonds mondial pour la nature et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) prévoient d'organiser, immédiatement avant la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, une manifestation spéciale consacrée à la reconstitution du paysage forestier au Costa Rica, au cours de laquelle ils exposeront les principes de leur approche à un large public, qu'ils inviteront par ailleurs à participer à l'élaboration et à l'affinement d'idées clefs.

17. Afin d'élargir l'accès aux informations sur le financement de la lutte contre la désertification, le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la désertification a mis au point un système d'information sur le financement de la lutte contre la dégradation des terres qui permet de consulter des documents, des publications, des bases de données privées, des sites Web, des systèmes d'information en ligne et des réseaux.

18. L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) élabore actuellement, en collaboration avec la FAO et l'UICN, des directives sur la gestion de forêts tropicales secondaires et la régénération des forêts tropicales et des terres forestières dégradées.

19. Bien qu'elles soient utilisées à des fins d'irrigation dans quelques pays ayant une longue expérience en la matière, les eaux usées, traitées ou non, sont le plus souvent éliminées. Ce n'est que ces dernières années que l'accent a été mis sur leurs possibilités productives et l'intérêt qu'il y a à les purifier – la tendance générale allant dans le sens de leur utilisation à des fins agricoles. Certaines normes et directives relatives à l'utilisation des eaux usées, traitées ou non, à des fins d'irrigation s'appliquent à des cultures vivrières mais aucune ne s'applique expressément aux arbres et aux plantations forestières. Il est indispensable d'examiner de près dans quelle mesure il est possible d'irriguer des arbres et des plantations forestières avec des eaux usées, et ce pour de nombreuses raisons : sanitaires (la contamination par les agents pathogènes et les métaux lourds contenus dans les eaux usées est moins dangereuse pour les arbres et les forêts plantées que pour les cultures vivrières), environnementales (l'utilisation des eaux usées permet de créer des ceintures vertes et d'autres plantations forestières urbaines et péri-urbaines, de conserver les ressources en eau et de régénérer des terres désertiques), économiques (l'utilisation de ces eaux permet de créer des produits forestiers et des services environnementaux) mais aussi sociales et esthétiques. La question est à l'examen dans de nombreux pays du Proche-Orient à faible couvert forestier.

4. Évolution de la situation concernant la régénération des forêts tropicales secondaires

20. On ne dispose pas de données fiables récentes sur les forêts tropicales secondaires, dont on s'accorde cependant de plus en plus à reconnaître l'importance en tant que ressources forestières. Les données les plus récentes sur la question, qui ont été publiées en 1996 par la FAO, datent de 1990[2]. Selon ces données, les forêts tropicales secondaires représentaient alors 32 % du couvert forestier total de la planète. En Afrique, elles étaient estimées couvrir 313 millions d'hectares, en Amérique latine, 130 millions d'hectares, et en Asie, 88 millions d'hectares. La

superficie des forêts tropicales secondaires potentiellement productives est estimée à 380 millions d'hectares en Afrique, à 181 millions d'hectares en Asie et à 162 millions d'hectares en Amérique latine[3].

21. Le premier atelier sur la gestion des forêts tropicales secondaires, qui a été parrainé par le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), l'Agence allemande de coopération technique, le Gouvernement néerlandais, le Traité de coopération de l'Amazone et le Conseil centraméricain des forêts et des zones protégées s'est tenu à Pucallpa (Pérou) en juin 1997. Deux autres ateliers sur la question se sont ensuite tenus en Asie : a) un atelier parrainé par le CIFOR, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Agence américaine de coopération pour le développement (USAID) et organisé à l'échelle internationale à Bogor (Indonésie), en novembre 1997; et b) un autre, parrainé par le CIFOR, l'Agence allemande de coopération technique et le Gouvernement néerlandais et organisé à l'échelle régionale à Samarinda (Indonésie), en avril 2000. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un projet financé par le Gouvernement néerlandais et exécuté par la FAO a permis d'élargir au Cambodge, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Sri Lanka le réseau des sites de démonstration des techniques de régénération des forêts surexploitées.

22. Précédemment, on se préoccupait avant tout de la gestion des forêts secondaires sans se soucier, comme il l'aurait fallu, des facteurs qui présidaient à leur formation et à leur conservation. La déforestation à la périphérie des zones urbaines, qui a atteint des dimensions considérables, tient en partie au fait qu'on se sert des produits forestiers ligneux et non ligneux à titre de carburant et à d'autres titres, à cause notamment de facteurs externes tels que l'accroissement élevé de la population et la faiblesse des revenus mais aussi le défrichement inapproprié de terres à des fins agricoles et/ou d'élevage et l'utilisation de techniques de gestion et de récolte non durables dont les effets sont accentués par l'inadéquation des politiques en vigueur et des institutions chargées de protéger les ressources forestières naturelles. Si la technique du brûlis est un moyen peu coûteux et efficace de défricher les terres, elle a un effet néfaste sur leur fertilité et oblige à les abandonner après usage, aboutissant ainsi à régénérer la forêt secondaire sur des terres dégradées. Dans bien des pays, la superficie couverte par les forêts secondaires est plus importante que celle couverte par les forêts naturelles.

23. Compte tenu de l'importance des forêts tropicales secondaires en Afrique, la FAO, l'Agence allemande de coopération technique et le Gouvernement néerlandais ont prévu d'organiser deux ateliers, l'un, au Zimbabwe, en décembre 2002, et l'autre au Cameroun, en mars 2003, qui auront pour but de compiler des informations sur l'état et l'extension de ces forêts sur le continent africain, les causes et facteurs de leur formation et de leur transformation, la manière dont elles sont utilisées, les données sociales, économiques et environnementales les concernant, les politiques et techniques de gestion qui leur sont appliquées et que l'on prévoit de leur appliquer, les problèmes et difficultés que leur gestion pose en Afrique et les mesures prioritaires à prendre pour mieux les gérer.

24. Les forêts secondaires ont pris une telle ampleur et une telle importance dans certains pays que l'offre de produits forestiers ligneux et non ligneux et de biens et services connexes pourrait en être largement tributaire à l'avenir. Certaines études concluant par ailleurs qu'il est moins coûteux de gérer des forêts secondaires que de

planter de nouvelles forêts[4], il importe – même si la question n'est pas aussi simple que cela – d'élaborer des directives qui permettent de gérer durablement les forêts secondaires si l'on veut renforcer le développement économique aux niveaux local, national et régional et répondre aux besoins fondamentaux d'une population dont le chiffre ne cesse d'augmenter. L'OIBT et la FAO ont d'ailleurs décidé d'élaborer conjointement des directives pour la gestion des forêts tropicales secondaires et de régénération des forêts tropicales et terres forestières tropicales dégradées. Le rapport multilingue sur cette initiative devrait être prêt en mai 2002.

5. Politiques de nature à influer sur le développement des forêts plantées

25. Il y a lieu d'appliquer des politiques rationnelles si l'on veut encourager les investissements dans les forêts plantées. L'existence de terres disponibles, le régime foncier et la propriété des récoltes sont d'une importance déterminante à cet égard. Dans les pays développés et dans certains pays en transition, il y a de plus en plus de terres agricoles excédentaires ou marginales pouvant servir à planter des forêts et régénérer les ressources naturelles à condition que leurs propriétaires soient disposés à les réserver à long terme à cet usage. Si ceux-ci souhaitent au contraire s'en servir à d'autres fins, ce peut être une source de conflits. Dans les pays en développement, la propriété et le mode d'utilisation des terres, la propriété des récoltes et leur mode de gestion et de commercialisation, éléments déterminants pour la création d'un environnement favorable aux investissements, ne sont pas toujours réglementés.

26. On constate actuellement de nouvelles tendances en ce qui concerne les forêts plantées, à savoir :

- Le fait que les parties prenantes aux politiques forestières participent de plus en plus à leur élaboration et à leur mise en oeuvre;
- La multiplication des instruments visant à préserver l'environnement, notamment des protocoles internationaux sur la question;
- L'ampleur croissante prise par les préoccupations d'équité sociale, en particulier celles relatives aux populations locales et autochtones;
- La rationalisation de l'exploitation économique des forêts, en particulier de l'accès aux marchés;
- La relativisation des impératifs économiques (commercialisation et privatisation) par des exigences d'équité sociale et de durabilité écologique; et
- L'augmentation de la superficie des forêts plantées, qui amène tous les agents concernés (particuliers, gouvernements, etc.) à accroître leurs activités.

27. Tout en reconnaissant l'intérêt que revêtent les forêts plantées sur les plans économique, écologique et social, les pays sont de plus en plus conscients que ces ressources complémentaires aux forêts naturelles ne devraient pas être développées au détriment des communautés locales et des habitats naturels riches en diversité biologique.

28. Les pays sont de plus en plus nombreux à adopter des mesures d'incitation pour encourager la plantation de forêts. Ces mesures sont soit directes (participation aux coûts, subventions, mesures d'incitation fiscale, garanties de prêts, assurances, accords sur la protection des forêts et octrois de titres de propriété), soit indirectes (élargissement de l'accès aux informations sur les marchés, multiplication des

activités de vulgarisation et d'éducation et développement de la recherche). Elles ne sont pas indispensables dans le cas où les bénéfices tirés de la foresterie sont supérieurs à ceux tirés d'autres activités agricoles et où les mesures d'incitation prévues ne suffisent pas à créer des revenus avantageux.

29. Dans certains pays, en particulier ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, les gouvernements ont fait adopter, pour des raisons variables d'ordre environnemental, des lois interdisant l'exploitation d'importantes superficies de forêts naturelles. Dans certains pays de la région susmentionnée, la déforestation et l'impossibilité d'exploiter les forêts naturelles créent une pénurie de bois et obligent à abattre des arbres à un rythme trop rapide par rapport à celui de la reconstitution des forêts. La zone géographique la plus touchée est l'Asie du Sud (les îles en particulier, mais le continent se trouve lui aussi dans une situation critique). Toujours dans cette région, selon une étude récente, le rythme actuel de la plantation de forêts dans une optique industrielle serait à peine suffisant pour pallier la déforestation et la protection des forêts naturelles.

30. À ce jour, les fonds investis dans la réduction des gaz à effet de serre grâce à la fixation du carbone par les arbres ont permis de planter environ 4 millions d'hectares de forêts dans le monde. Aux termes du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto, adopté à Bonn en juillet 2001 pendant la deuxième partie de la sixième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les projets de boisement et de reboisement seront les seuls projets liés à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie admis au bénéfice du Mécanisme. Cette approche a été officiellement entérinée à la septième Conférence des parties à ladite Convention, tenue du 29 octobre au 10 novembre 2001 à Marrakech (Maroc). Elle devrait se traduire par une augmentation importante de la superficie des forêts plantées dans les pays en développement, y compris ceux à faible couvert forestier. L'accord sur les puits de carbone et les nouvelles modalités de financement de la réduction des gaz à effet de serre devraient permettre d'accroître les investissements forestiers dans les pays en développement et de renforcer les efforts internationaux dans ce domaine. Mais il faudra mettre en place un système de suivi et de vérification pour s'assurer que la plantation de nouvelles forêts ne s'effectue pas au détriment de la population locale ou des efforts qui sont faits pour conserver la diversité biologique et que les forêts en question remplissent leurs fonctions en tant que puits de carbone.

6. Viabilité des forêts de plantation

31. Les rotations de récolte des forêts de plantation permettent non seulement de soutenir la productivité, mais encore de l'augmenter. Il importe à cette fin de définir clairement l'utilisation finale des forêts de plantation et de veiller à ce qu'elles soient gérées de façon rationnelle. Il faut formuler des stratégies qui permettent la mise en oeuvre de programmes d'amélioration des essences, le développement de l'arboriculture, la plantation d'essences différentes et de régions de provenance diverses selon les terrains, et l'application de pratiques sylvicoles, de mesures de préservation des forêts et de méthodes d'abattage appropriées. En effet, l'expérience a montré que l'adoption d'une approche holistique pouvait permettre d'importants gains de productivité.

32. On sait désormais que le défrichement des terres par le feu et leur surexploitation, le compactage mécanique du sol, l'application de techniques de récolte inappropriées et le manque de mesures de préservation des forêts ont contribué à des pertes de nutriments et à une érosion des sols qui se soldent par une baisse de rendement des sites forestiers. Il existe quelques études approfondies sur l'évolution de la productivité d'un cycle de rotation à l'autre ou sur plusieurs cycles. Si on examine le rendement des terres où sont pratiquées des rotations successives d'essences, rien ne prouve que les forêts de plantation ne soient pas durables au sens strict du terme. La diminution des récoltes est liée le plus souvent à l'application de méthodes sylvicoles inappropriées ou à une mauvaise gestion[5].

33. On dispose d'excellentes données tirées d'études sur le *Pinus patula* au Swaziland. Cette essence y est cultivée de manière intensive sur des rotations de 15 ans[6] et on ne constate aucun changement, ou pas de progrès, dans le rendement des sites sur trois rotations. La question de la chute de rendement des plantations de tek (*Tectona grandis*) en Indonésie et en Inde n'est toujours pas élucidée. Les responsables gouvernementaux du monde entier reconnaissent qu'il est nécessaire de conduire des études plus approfondies sur la viabilité à long terme (sur plusieurs rotations) des forêts de plantation, non seulement d'un point de vue économique, mais également sur le plan social et environnemental.

34. Il existe toute une gamme d'outils de gestion permettant de planifier la plantation d'arbres, de créer des forêts et de les entretenir, notamment des codes de récolte ou de gestion des forêts; des critères et des indicateurs pour une gestion durable des forêts; des principes directeurs pour la gestion et la planification des interventions, des systèmes de certification volontaire; une évaluation des conséquences sur l'environnement et des effets sociaux; et des principes directeurs pour une planification participative.

35. On reconnaît de nombreuses vertus aux arbres. Planter des arbres est notamment une façon de soutenir la production agricole et une source de revenus pour les collectivités, c'est un instrument de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire. Les collectivités et les propriétaires de petites exploitations, notamment les agriculteurs qui sont à leur compte, plantent des arbres pour construire des habitations, peupler leur jardin individuel, créer des parcelles boisées, obtenir des produits forestiers (bois et autres produits), du bois de chauffage, du fourrage et du bois de construction. Les systèmes de plantations satellites, liés par contrat à des industries de traitement du bois, constituent de bonnes sources d'approvisionnement en bois.

7. Rôle des forêts de plantation dans une gestion durable des forêts qui soit respectueuse des forêts naturelles

36. En raison des préoccupations d'ordre écologique et de l'augmentation des coûts d'accès aux forêts naturelles, les forêts de plantation sont de plus en plus viables comme sources alternatives ou complémentaires de fibre de bois. Cependant, leur expansion demeure entravée par la tentation d'utiliser les terres à d'autres fins, notamment pour l'agriculture et le développement urbain. Étant donné la productivité et la disponibilité potentielles des terrains nécessaires, les forêts de plantation sont de plus en plus concentrées dans les régions tropicales et dans les régions tempérées de l'hémisphère Sud.

37. En Thaïlande, où une politique de préservation de toutes les forêts et réserves naturelles restantes a été adoptée, le Gouvernement encourage la multiplication des forêts de plantation, l'État prenant en charge 40 % des exploitations, les 60 % restants étant laissés à l'initiative du secteur privé. Ces forêts plantées devraient permettre de régénérer les terres et d'approvisionner le marché intérieur en bois. La plantation de forêts à large échelle a provoqué une vive opposition dans la population rurale qui y a vu une mesure bénéficiant principalement aux riches. L'accent a donc été mis sur de petites plantations effectuées avec la participation de la collectivité, mais elles ne suffisent pas à satisfaire la demande de bois. Il semble que l'interdiction d'exploiter les forêts naturelles en Thaïlande a eu pour effet d'augmenter les importations illégales de bois en provenance des forêts naturelles des pays voisins.

38. Au Viet Nam, la production de bois en provenance des forêts naturelles a enregistré une baisse de 40 % entre 1990 et 1998. L'exploitation forestière en vue d'obtenir du bois de chauffage a diminué de 20 % mais les abattages illégaux semblent avoir augmenté. Environ 30 % des grumes sciées proviennent aujourd'hui de forêts naturelles, 50 % de forêts de plantation, notamment de plantations d'arbres à caoutchouc, et environ 20 % sont issues de l'importation. La pénurie en bois, de 1,5 à 2 millions de stères, pourrait se prolonger jusqu'en 2005, et les importations devraient augmenter. La demande connaît elle aussi une hausse. Il est prévu de régénérer 1 million d'hectares de forêt naturelle et de planter cinq autres millions d'hectares, dont 3 millions seraient réservés à l'industrie. Des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales étudient actuellement les possibilités de financement et la faisabilité de ce projet.

39. En raison des catastrophes naturelles, la Chine considère la préservation et la protection des forêts naturelles comme une priorité et, à l'avenir, l'essentiel des récoltes proviendra de forêts de plantation. Le programme décennal actuel prévoit la plantation d'essences à croissance rapide mais aussi des plantations de protection, selon un rapport de 1 sur 4. Près de la moitié des forêts de plantation se trouvent dans le sud du pays alors que les forêts naturelles sont pour la plupart au nord-est et au sud-est. La productivité des premières plantations est plus basse que prévu et il devrait y avoir une pénurie de 27 millions de stères de rondins en 2003. Il faudra donc dans un premier temps procéder à des importations même si, à terme, les forêts de plantation devraient permettre de combler le fossé.

40. Aux Philippines, l'exploitation forestière est interdite ou suspendue dans 70 % des forêts. Les abattages tolérés pour les forêts naturelles, de 5 millions de stères en 1990, ne représentaient plus qu'un dixième de ce volume en 2000. Si le niveau de la demande est à peu près le même qu'en 1990, 12 % seulement de l'offre provient de forêts naturelles, 15 % seulement de forêts de cocotiers et 1 % seulement de forêts de plantation. Les importations permettent de satisfaire 16 à 20 % de la demande; pour l'autre moitié, on a apparemment recours à des solutions de rechange, comme l'acier ou le béton, ou à des sources illégales de bois. Quoiqu'elles soient reconnues comme une source durable de bois, les forêts de plantation n'ont pas satisfait les attentes qu'elles avaient créées. Les politiques gouvernementales concernant les plantations forestières industrielles se sont succédé à un rythme rapide, créant une certaine instabilité et un sentiment d'incertitude qui ont eu pour répercussion un faible niveau d'investissements. Les Philippines mettent aujourd'hui l'accent sur l'importation du bois.

41. À Sri Lanka, avant l'interdiction, en 1999, d'exploiter certaines forêts naturelles, quelque 980 000 stères de bois étaient produites, dont 44 % provenaient de forêts naturelles et 8 % de forêts de plantation, le reste étant issu de sources non traditionnelles (arbres hors forêts et plantations d'arbres à caoutchouc ou de cocotiers). Même si Sri Lanka parvient presque à satisfaire ses propres besoins en bois, la récolte des forêts de plantation en 2000 n'a permis d'atteindre que le tiers de ce qui était prévu. Ce manque était compensé par l'abattage d'arbres hors forêts, le recours à des sources non traditionnelles et l'importation de bûches, de grumes sciées et de panneaux de bois.

42. En Nouvelle-Zélande, les forêts de plantation permettent de produire chaque année 17 millions de stères, dont plus de la moitié part à l'exportation. D'ici à 2010, les coupes annuelles devraient atteindre les 30 millions de stères. Si les forêts de plantation permettent de satisfaire presque l'intégralité de la demande intérieure de rondins, la demande de bois décoratifs et de bois rares demeure un problème, dans la mesure où ces produits sont traditionnellement tirés des forêts naturelles.

43. La Nouvelle-Zélande peut sans problème satisfaire ses propres besoins uniquement grâce à ses forêts de plantation. La superficie des plantations forestières devrait augmenter en Chine et au Viet Nam. En revanche, la plantation de forêts ne va pas sans difficulté au Sri Lanka, aux Philippines et en Thaïlande. Dans les tropiques, les sources non forestières, comme les arbres hors forêts ou les sources alternatives de bois (arbres à caoutchouc, cocotiers et palmiers à huile), devraient être de plus en plus exploitées.

8. Viabilité de l'offre de bois

44. Le manque d'information fiable sur les ressources en forêts plantées (zones de production forestière, espèces, objectifs, contrôle, classes d'âge, croissance, rendements, qualité, volumes des récoltes, produits forestiers) est un obstacle majeur à l'établissement de prévisions à long terme et au calcul des apports financiers et économiques. Tant qu'on ne dispose pas de données plus complètes sur ces ressources, les prévisions ne refléteront pas le réel potentiel du secteur.

45. Il est ressorti de deux études récentes, celle de la Direction australienne de l'agriculture et des ressources[7] (1999) et celle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)[8] (2000), que l'augmentation de la population mondiale, la croissance économique, les prix des produits et dérivés forestiers influaient sur la montée de la demande de bois. Les auteurs de ces enquêtes ont ensuite conclu que l'offre dépendait de l'état des ressources forestières, des dépenses engagées pour y accéder et des pratiques et politiques de gestion forestière. Il est difficile d'établir des comparaisons, sachant que les hypothèses relatives à ces facteurs ne sont pas toujours clairement définies.

46. D'après les analyses du marché, la demande mondiale en produits à base de bois à pâte, tels que le papier et les panneaux, va probablement augmenter par rapport à la demande en produits en bois massif, tels que les sciages et les contre-plaqués. La majorité des nouvelles plantations risquent par conséquent d'être des plantations de bois à pâte à révolution courte, même si le nouveau type d'offre de bois sur le plan mondial constitue par ailleurs une source en grumes.

47. Selon l'étude que la Direction australienne de l'agriculture et des ressources a menée, la hausse de l'offre mondiale de bois serait à l'avenir principalement alimentée par les forêts plantées. L'offre de bois industriel fabriqué à partir de forêts plantées devrait passer de 624 millions de mètres cubes en 2000 à 1 043 millions de mètres cubes d'ici à 2040, soit une hausse de 67 %. Actuellement, on estime que 35 % du bois mis en vente sur le marché vient de forêts plantées. La part des forêts plantées dans l'offre mondiale de bois rond pourrait passer à 46 % d'ici à 2040 (voir tableau 1). L'Amérique du Nord et centrale, l'Europe, l'ex-Union soviétique et l'Asie devraient continuer à dominer l'offre de bois dans le monde. Sur le plan régional, le rôle des forêts plantées dans la production du bois va probablement augmenter dans toutes les régions. En Amérique du Sud et en Océanie, les forêts plantées devraient fournir respectivement 66 % et 67 % de l'offre industrielle de bois rond d'ici à 2040.

Tableau 1
Pourcentage de l'offre régionale de bois alimentée par des forêts plantées (prévisions)

Région	*2000*	*2020*	*2040*
	Pourcentage		
Afrique	20	39	40
Asie	32	46	48
Europe/ex-Union soviétique	46	53	55
Amérique du Nord et centrale	22	29	31
Océanie	55	66	67
Amérique du Sud	63	65	66
Moyenne mondiale	**35**	**44**	**46**

Source : Direction australienne de l'agriculture et des ressources, 1999.

48. Dans le cadre de son évaluation des ressources forestières de 2000, la FAO a, pour chaque pays, recueilli et analysé des descriptions des plantations forestières (information générale, composition taxinomique, tendances, questions, références) et des statistiques (densité annuelle de plantation, plantations par espèces, contrôle et objectifs, plantations non forestières…) et établi un rapport. Les données en question constituent l'information la plus complète, la plus claire et la plus actualisée disponible. Les études mondiales susmentionnées ont été réalisées avant que le rapport de la FAO soit publié.

9. Renforcement des institutions

49. À la International Conference on Timber Plantation Development (Conférence internationale sur la mise en valeur des plantations de bois tropicaux), organisée par le Gouvernement philippin, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et la FAO à Manille en novembre 2000, 74 participants issus de 17 pays ont constaté que les forêts plantées constituaient, en tant que ressource renouvelable à haut rendement énergétique, un moyen d'assurer une offre durable de produits du bois et de produits non ligneux, ainsi que de services forestiers, notamment des avantages

sociaux et des services écologiques tels que la fixation du carbone, la protection des sols et de la nappe phréatique. Il en est ressorti que, pour tirer parti de ce potentiel, les gouvernements, le secteur privé, les instituts de recherche, les établissements scolaires, les organismes de formation et d'autres parties prenantes devraient apporter des mécanismes de soutien. Les participants à la Conférence ont affirmé par la suite que les gouvernements devaient formuler des politiques claires, cohérentes et stables et mettre en place un climat favorable aux investissements en vue de renforcer la viabilité de la mise en valeur des forêts plantées. Il faudrait aussi s'efforcer de simplifier la réglementation, de clarifier le régime foncier et la propriété des ressources et de faciliter le recours à des ressources techniques et financières. Les participants ont encouragé les organisations internationales et les organismes bilatéraux et multilatéraux à accroître l'appui qu'ils apportent à la mise en valeur des forêts plantées, particulièrement dans les pays tropicaux en développement. Ils ont toutefois souligné que, dans un environnement favorable, le secteur privé serait la principale source d'investissement en capital et de gestion professionnelle pour les plantations forestières.

10. Collaboration internationale

50. Les études, les propositions, les conférences et les publications sur la mise en valeur des forêts plantées ont vu le jour grâce à la collaboration entre les gouvernements et les organisations internationales, notamment les organisations non gouvernementales, à savoir la FAO, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), l'OIBT, l'Institut international des ressources phytogénétiques, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) et le Fonds mondial pour la nature. Il s'agit notamment des initiatives suivantes :

- Réunion internationale d'experts sur le rôle des forêts plantées dans la gestion écologiquement viable des forêts, Santiago (Chili), le 6 avril 1999, parrainée par les gouvernements chilien, danois, indien, néo-zélandais et portugais, avec l'appui technique de la FAO;
- Conférence internationale sur la mise en valeur des plantations de bois tropicaux, Manille, novembre 2000, parrainée par le Ministère philippin de l'environnement et des ressources naturelles, l'OIBT et la FAO;
- Organiser la Réunion internationale d'experts sur le rôle des forêts plantées dans la gestion écologiquement viable des forêts, devant se tenir à Rotorua (Nouvelle-Zélande) en février 2003, et trouver des commanditaires.

51. En vue d'appuyer l'action menée pour combattre la désertification, un Mécanisme global a été créé sous l'autorité de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ce dernier a pour mandat de promouvoir la mobilisation, au profit des Parties qui sont des pays en développement touchés par la désertification, de ressources financières importantes, notamment pour le transfert de technologie, sous forme de dons, à des conditions de faveur ou à d'autres conditions. Compte tenu du caractère multisectoriel de la

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Mécanisme mondial sert d'intermédiaire et de moteur et s'efforce, à ce titre, de tirer parti des interventions des autres partenaires du développement et de les valoriser. Afin d'améliorer la coordination de l'action menée pour mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Mécanisme mondial reçoit l'appui et les conseils d'un Comité de facilitation, qui rassemble des représentants des principales institutions multilatérales.

52. À sa réunion tenue du 5 au 7 décembre 2001, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a décidé d'examiner, à sa prochaine réunion, la possibilité de faire de la dégradation des sols, surtout la désertification et le déboisement, un domaine prioritaire de son intervention, afin de renforcer l'appui qu'il apporte à la mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le Conseil a également demandé au secrétariat du FEM, en consultation avec les agents de réalisation, des agents d'exécution adaptés et le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, de formuler les composantes d'un programme opérationnel sur la dégradation des sols, surtout la désertification et le déboisement.

B. Moyens de mise en oeuvre

1. Financement

53. Que les activités de développement soient mises en oeuvre par les pouvoirs publics ou le secteur privé, le manque de fonds, particulièrement dans les pays en développement et les pays en transition, complique la remise en état et la restauration des terres dégradées et la mise en valeur des forêts naturelles ou plantées. On ne dispose pas de données précises sur l'état, la provenance et le montant des fonds investis ou annoncés. On peut cependant observer les tendances suivantes :

a) L'investissement privé par le biais des banques commerciales ou quasi commerciales et par l'intermédiaire des investisseurs institutionnels semble se développer dans toutes les régions, tandis que certains gouvernements se désengagent des forêts plantées commerciales ou industrielles;

b) Le financement des plantations industrielles ou commerciales par les États ou par des sources multilatérales ou bilatérales semble se réduire. On voit par contre se renforcer l'appui en faveur de la remise en état des terres dégradées (pays à faible couvert forestier, mangroves), de la lutte contre la désertification et du reboisement destinés à assurer des moyens de subsistance durables et à atténuer la pauvreté dans les zones rurales (agroforesterie, petites exploitations forestières, plantations brise-vents, etc.);

c) Le faible volume des fonds publics alloués au secteur forestier ne permet pas de financer des activités telles que l'amélioration des arbres, la sylviculture, la protection des arbres, les inventaires, la recherche, la formation et la surveillance;

d) Les pays en développement prennent de plus en plus conscience de l'importance des incitations que l'État peut offrir aux investisseurs pour les encourager à planter des arbres;

e) L'intervention du secteur privé dans des programmes de petites plantations (financement, prestation d'une assistance technique en échange de marchés) suscite un intérêt grandissant en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie;

f) Les donateurs multilatéraux et bilatéraux proposent des fonds d'affectation spéciale destinés à des projets ou à des programmes de remise en état et de restauration de terres dégradées;

g) Les projets de coopération technique intéressant des questions prioritaires relatives aux forêts plantées se sont considérablement multipliés au cours des deux dernières années;

h) Les collectivités et les ménages peuvent accéder au crédit rural par l'intermédiaire des États, des donateurs ou des organisations non gouvernementales;

i) L'échange, sur le marché libre, des titres relatifs aux droits d'émission de carbone, a suscité un intérêt particulier, notamment au cours des deux dernières années, et pourrait se développer dans un proche avenir;

j) La Banque mondiale a récemment mis à disposition les fonds prototypes pour le carbone, qui peuvent servir aussi à financer les investissements dans les domaines du boisement et du reboisement.

54. On observe une tendance à la hausse des fonds d'assistance technique destinés à aider les gouvernements des pays en développement à réaliser des études de faisabilité et des études d'impact environnemental et social, à élaborer des propositions d'investissement et à mettre en oeuvre des programmes.

2. Transfert de technologies respectueuses de l'environnement

55. Les gouvernements des pays en développement et des pays en transition ont demandé aux organismes internationaux de les aider à acquérir des technologies respectueuses de l'environnement en vue de remettre en état et de restaurer les terres dégradées et de mettre en valeur les forêts plantées :

a) Des technologies et des réseaux d'information sont disponibles, bien que les pays en développement ne puissent pas toujours y accéder et en bénéficier;

b) L'imagerie satellitaire et la photo-interprétation, les techniques d'inventaire, les systèmes d'évaluation des ressources forestières et d'information de gestion constituent des outils essentiels pour l'élaboration, la planification et le suivi des politiques. Toutefois, en dépit de l'appui technique que proposent diverses entités dans ces domaines, les capacités des pays restent faibles, faute de ressources;

c) La recherche et développement dans le domaine de la désertification (élaboration de bancs d'essai et d'indicateurs, exploitation des connaissances traditionnelles et des systèmes d'alerte précoce) et le transfert de technologies concernant les ressources génétiques, l'amélioration des arbres, l'utilisation des pépinières, la sylviculture, la protection des forêts, les prélèvements à impact limité, les produits forestiers non ligneux et le marketing ont été reconnus comme étant des domaines prioritaires d'intervention. Cependant, l'absence de ressources compromet toute avancée en la matière dans les pays en développement;

d) Si les technologies modernes ont fait leurs preuves en ce qui concerne la transformation primaire et secondaire des produits du bois et le matériel utilisé pour

la combustion du bois de feu, les pays en développement connaissent toujours des contraintes qui sont liées à l'obsolescence de leurs équipements.

3. Renforcement des capacités

56. Les gouvernements des pays en développement et des pays en transition ont besoin de l'appui de la communauté internationale pour s'attaquer aux questions relatives à la remise en état et à la restauration des terres dégradées et pour mettre en valeur les forêts plantées. La situation se présente notamment comme suit :

a) Les cadres régissant les dispositions juridiques, les règlements, les politiques et la planification stratégique relatifs au boisement et au reboisement demeurent complexes, incohérents et difficiles à appliquer;

b) Les structures et les mécanismes organisationnels aux niveaux de l'État et des collectivités ne sont pas toujours de nature à inciter les investisseurs à mettre en valeur les forêts plantées (statut d'occupation des terres, statut de propriété des cultures, accès aux fonds, appui technique, liberté d'accès aux marchés, etc.);

c) L'inscription de nouvelles priorités dans les cadres d'orientation et de planification ne s'accompagne pas toujours d'une modification des programmes d'études, de l'appui apporté à l'éducation et à la formation, de la recherche et développement et des systèmes d'appui technique et de vulgarisation;

d) En dépit d'un meilleur accès à une information actualisée et à divers réseaux sur l'Internet, la diffusion des informations et des rapports d'études en direction des pays en développement reste limitée;

e) Les mécanismes et les forums internationaux étant un moyen de transfert des connaissances, les gouvernements devraient considérer leur participation à ces initiatives comme un investissement institutionnel.

IV. Conclusions

57. L'absence de données et d'informations fiables sur les ressources des forêts plantées et des forêts tropicales secondaires rend particulièrement difficiles la formulation, l'exécution, le suivi, l'évaluation et l'analyse des politiques et des plans. Tant que l'on ne disposera pas d'une meilleure base d'information, l'analyse des perspectives de gestion des ressources forestières ne permettra guère de déterminer avec précision le potentiel de ces ressources.

58. De nombreux outils, qui permettent une gestion viable des forêts naturelles et des forêts plantées, sont disponibles ou en cours d'élaboration. Ce sont notamment : les codes, les pratiques, les critères et les indicateurs applicables à l'exploitation et à la gestion forestières, les directives relatives à la gestion prévisionnelle et la planification opérationnelle, les programmes de certification volontaire, l'évaluation de l'impact environnemental et social et les directives relatives à la planification participative. Il conviendrait toutefois d'étendre l'application de ces outils, notamment dans les pays en développement et les pays en transition.

59. On estime que la forêt tropicale secondaire représente 32 % de la couverture forestière mondiale et qu'elle dispose d'un fort potentiel de développement aux niveaux de sa superficie, de son poids économique en tant que source de produits ligneux et non ligneux et des valeurs qu'elle recèle en matière de conservation. Les

directives pratiques relatives à la gestion des forêts tropicales secondaires constituent une initiative importante. Il conviendrait cependant d'aborder aussi les questions qui se posent en amont. Lors des ateliers qui se dérouleront en Afrique en 2002 et 2003 (voir le paragraphe 23 ci-dessus) cette démarche plus globale sera examinée.

60. On a de plus en plus recours à la plantation d'arbres pour soutenir la production agricole et les moyens de subsistance des collectivités, atténuer la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire. Pour les collectivités et les petits investisseurs, y compris les agriculteurs, la plantation d'arbres permet de créer des brise-vents, des jardins familiaux, des bosquets et nombre de systèmes agroforestiers dont ils obtiennent des produits ligneux et non ligneux, du bois de feu, des fourrages et des matériaux de construction, notamment dans les pays à faible couvert forestier. Les petites plantations liées par différents régimes contractuels avec des industries de transformation du bois constituent aussi d'intéressantes sources d'approvisionnement.

61. Actuellement chiffrée à 34 % de la production mondiale, la part du bois rond provenant des forêts plantées devrait atteindre 46 % en 2040. Sur le plan régional, la contribution des forêts plantées à la production de bois devrait progresser dans toutes les régions. À l'horizon 2040, la part des forêts plantées dans la production totale de bois d'oeuvre et d'industrie devrait être de 66 % en Amérique et de 67 % en Océanie. Les forêts plantées fournissent un complément essentiel à la production des matières premières provenant des forêts naturelles, y compris le bois d'oeuvre et d'industrie et le bois de feu.

62. Si l'on peut s'appuyer sur le développement de la coopération internationale et l'apparition de nouvelles sources de financement pour assurer la remise en état et la restauration des terres dégradées et le développement des zones forestières, les pays en développement doivent encore faire face à certains obstacles tels que les difficultés d'accès aux technologies de l'information et aux réseaux d'information et leur capacité limitée de formuler des plans et des projets viables.

V. Points proposés à l'examen du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa deuxième session

63. Les mesures suivantes sont proposées au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa deuxième session :

a) Reconnaître que la dégradation des terres compromet gravement le développement durable et exhorter les pays à adopter des démarches plus globales qui, en s'appuyant sur un réaménagement des politiques et l'élaboration de directives et de modalités de soutien, assureront la bonne gestion des forêts tropicales secondaires et le développement des forêts plantées et favoriseront ainsi la remise en état et la restauration des zones forestières;

b) Exhorter l'Assemblée et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à inscrire la dégradation des terres, notamment la désertification et la déforestation, dans les domaines d'intervention du Fonds et à allouer les ressources financières et techniques nécessaires;

c) Appuyer les recommandations du Processus de Téhéran dont l'objet est de renforcer le secrétariat du Processus et d'aider les pays à faible couvert forestier à intégrer les questions relatives aux forêts dans leurs programmes nationaux de développement et à mettre en oeuvre leurs programmes forestiers nationaux;

d) Encourager les pays, les organisations multilatérales et les autres parties prenantes à remettre en état et à restaurer les terres dégradées et les forêts et à promouvoir des pratiques de gestion viables;

e) Promouvoir le renforcement de la collaboration entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et le mécanisme de la Convention sur la lutte contre la désertification et entre les secteurs public et privé, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes, en vue de la remise en état et de la restauration des terres forestières dégradées et du développement des forêts plantées;

f) Appuyer des initiatives telles que les ateliers sur les forêts tropicales secondaires, qui se tiendront au Zimbabwe et au Cameroun dans les années à venir, et encourager d'autres régions à organiser des activités de coopération similaires en vue de remettre en état et de restaurer les capacités productives des terres dégradées.

Notes

[1] FAO, *Global Forest Resources Assessment 2000*, main report, FAO Forestry Paper 140, Rome, 2001 (en anglais seulement).

[2] A. Emrich, B. Pokorny, et C. Sepp, « The significance of secondary forest management for development policy », série TOB, No FTWFO18e, Agence allemande de coopération technique, Eschborn (Allemagne), 2000.

[3] Wadsworth, F. H. « Forest production for tropical America », Forest Service Agriculture Handbook du Département de l'agriculture des États-Unis, Washington, 1997.

[4] H. C. Dawkins et M. S. Philip, *Tropical Moist Forest Silviculture and Management: A History of Success and Failure*, CAB International (Royaume-Uni, New York), 1998.

[5] Evans, J., « Sustainability of Productivity in Successive Rotations ». Article présenté à la Conférence internationale sur le développement des bois de plantation, organisée sous les auspices de l'OIBT, de la FAO et du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, 7-9 novembre, Manille, 2000.

[6] Evans, J., « Sustainability of Plantation Forestry: Impact of Species Change and Successive Rotations of Pine in the Usutu Forest, Swaziland », *Southern Africa Forestry Journal*, 184: p. 63 à 70, 1999.

[7] Jaakko Pöyry, *Global Outlook for Plantations*, Direction australienne de l'agriculture et des ressources, Rapport 99.9, Canberra, 1999.

[8] *The Global Outlook for Future Supply from Forest Plantations*, document de travail, GFPOS/WP/03, article établi pour la *Global Forest Products Outlook Study* de 1999, FAO, Rome, février 2000.